Suisse : un Tunisien épouse une aînée de trente ans, divorce après 2 ans, et se remarie avec une jeune Tunisienne. Les autorités ne sont pas dupes et lui retirent la nationalité suisse

10/05/2023 à 17h01



Les autorités n’ont pas apprécié qu’un Tunisien bénéficiant d’une naturalisation facilitée divorce rapidement et fonde une nouvelle famille.

Le SEM pense qu’Aziz s’est marié à une Suissesse âgée pour obtenir rapidement un passeport suisse.

L’amour n’a pas d’âge. Il peut frapper deux individus dont la différence d’âge se monte à 30 ans. Mais les autorités suisses se montrent assez suspicieuses avec ces coups de foudre intergénérationnels, surtout quand des passeports à croix blanche sont en jeu. Un ressortissant tunisien vient d’en faire la cuisante expérience pour lui et son fils à la suite

d’un récent jugement du Tribunal administratif fédéral (TAF). […]

24heures.ch

Détails via LesObservateurs.ch